



LETTRE OUVERTE

Celui qui se bat peut perdre, celui qui ne se bat pas a déjà tout perdu.

Aux candidat-e-s aux élections cantonales et Régionales,

En France, aujourd'hui, 247 000 sapeurs-pompiers tout statuts confondus (195 000 SPV/41000 SPP/12400 militaires) assurent près de 4 500 000 interventions par an, soit 12000 par jour, aux cotés de leur 11200 collègues PATS (Personnels Administratifs, Techniques et Spécialisés).

Cette lettre ouverte a pour objectif d'entamer un dialogue avec vous, soit sous la forme d'une réponse écrite, soit lors d'une rencontre pré-électorale avec un panel de sapeurs-pompiers professionnels locaux et nationaux.

Suite aux attentats, le gouvernement actuel a œuvré autour du « pacte de sécurité » et tenter de redonner –ou renforcer- des moyens aux services de police, gendarmerie et douanes. Les effectifs de sapeurs-pompiers, bien qu'en première ligne sur l'ensemble des scènes d'attentat sur notre territoire, en sont resté exclus.

- Quelle sera votre position quant à cette incohérence ?

L'avancement de carrières des sapeurs-pompiers volontaires est extrêmement plus rapide que celui des sapeurs-pompiers professionnels et par conséquent le commandement de certaines interventions se fait bien trop souvent par des sapeurs-pompiers pour qui ce n'est pas le métier.

- Quelles mesures prendrez-vous afin de rétablir une cohérence dans le commandement de la chaîne des secours ?

Les effectifs des SDIS sont également composés de PATS. Ces agents représentent plus de 20% des effectifs salariés des SDIS. Ils occupent cependant un rôle central dans le fonctionnement des services. Sur le plan administratif, ils peuvent avoir en charge la gestion des ressources humaines, disposer de compétences juridiques ou participer à la gestion des affaires financières. Sur le plan technique, ils sont en première ligne dans la maintenance en condition opérationnelle des véhicules et matériels radio, enjeu majeur pour les capacités opérationnelles de chaque SDIS.

- Quelles mesures pensez-vous utiles de prendre afin de lutter contre les suppressions de postes liées à l'externalisation des métiers des SDIS suite aux restrictions budgétaires et le non-remplacement de ces postes de PATS ?



LETTRE OUVERTE

Celui qui se bat peut perdre, celui qui ne se bat pas a déjà tout perdu.

Plusieurs régimes de travail cohabitent au sein de notre profession. Un régime de droit commun à 1607 heures en garde de 12 heures et un régime dérogatoire en garde de 24 heures (Respectivement 23% et 59% de l'effectif des SPP, le reste travail en régime hebdomadaire).

Lorsqu'un SPP effectue une garde de 24 heures on ne lui comptabilise que 16h ou dans le meilleur des cas 18 heures (Ce qui revient à travailler 2256 heures par an au lieu des 1607 heures).

Dans de nombreux départements le rythme de travail en 12 heures n'est pas la règle.

- Quelles mesures comptez-vous mettre en place afin de conformer les régimes de travail au droit communautaire ?

Suite aux conflits sociaux de 1990, la prime de feu est intégrée dans le calcul à pension. Afin que nos aînés puissent bénéficier de cette avancée, une sur cotisation progressive de 1991 à 2003 a été mise en place. Dans l'esprit du législateur cette sur cotisation devait s'arrêter en 2003 mais plus de 13 ans après, la CNRACL continue ces prélèvements.

Après plusieurs centaines de courriers d'alerte de SPP au niveau national, la CNRACL fait la sourde oreille. Les pouvoirs publics et les ministères de tutelles ont décidé de supprimer uniquement la part employeur de cette sur cotisation.

- Que pensez-vous faire pour réparer cette injustice ?

Actuellement le modèle de garde mis en place dans de nombreux Service départementaux d'incendie et de secours pour les Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV) est la garde postée en caserne. Ces SPV ne sont pas soumis aux mêmes règles que les SPP en termes de repos de sécurité et en cumul de gardes consécutives. Selon nous le schéma d'activités pour les SPV doit rester la disponibilité ou l'astreinte hors caserne.

- Ces emplois dissimulés ne sont soumis à aucune charge ni impôts, quelle est votre position à propos de ce phénomène qui s'accroît d'année en année et qui tend à remplacer les Sapeurs-Pompiers Professionnels de façon insidieuse ?

Les orientations statutaires et opérationnelles doivent se négocier avec les représentants du personnel. Or c'est avec un déni de la représentativité de notre profession et des partenaires sociaux démocratiquement élus que les différents gouvernements successifs signent des accords et des protocoles avec une association de loi 1901 (FNSPF) qui regroupe indifféremment SPV et SPP.

- Quel sera votre positionnement vis-à-vis de cette association de loi 1901 et quant à la réinstauration d'un véritable dialogue social avec les véritables représentants du personnel ?



LETTRE OUVERTE

Celui qui se bat peut perdre, celui qui ne se bat pas a déjà tout perdu.

L'application de la réforme de la filière de 2012 a été jugée par les SPP comme destructrice notamment pour la catégorie C.

- Quelles décisions pensez-vous prendre afin de lisser les « apserités » de cette réforme ?

Les SDIS sont financés par les Départements et les communes - EPCI. Cependant l'Etat participe également au financement des SDIS au travers d'une fraction de la TSCA (article 53 Loi de finance 2005). Or de nombreux départements, dans leurs budgets, ne retranscrivent pas clairement cette ligne budgétaire et profitent de cette situation pour ne pas reverser ce financement aux SDIS. SUD demande une transparence totale dans le financement des SDIS de la part de chaque financeur (Département - Communes/EPCI et ETAT).

- Quelles mesures comptez-vous mettre en place pour une transparence totale sur la participation financière de chaque acteur ?

En France, aujourd'hui, les sapeurs-pompiers professionnels sont tenus au quotidien de faire des sacrifices tant d'un point de vue personnel que professionnel.

Trop souvent les femmes et les hommes politiques en campagne ont des convictions et lorsqu'ils ou elles sont aux « manettes », ont des excuses pour ne pas tenir leurs promesses.

Notre pays a besoin d'une action énergique et puissante parce que l'urgence l'exige, aussi, à 4 mois d'une échéance majeure qui déterminera les grands choix pour notre société nous appelons les candidates et candidats aux élections cantonales tout d'abord puis aux élections régionales à les entendre et à s'engager fermement par une prise de position claire et sans ambiguïté.

Soyez assuré-e-s que les politiques menées par les dirigeants de SDIS précédents ont largement échaudé les SPP et que ces derniers seront très attentifs à la mise en œuvre des engagements.